

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le Jeudi Neuf du mois Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADELAÏDE – Sylvia HENRY – Mévice VÉRITÉ – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Wennie MOLIA – Megza ALEXIS – MM. Lucas ALBERI – Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS.

ETAIENT ABSENTS : M. Marcellin ZAMI (excusé ; pouvoir donné à Mme Wennie MOLIA) – Mmes Marguerite MURAT (excusée ; pouvoir donné à Mme Sylvia HENRY) – Sandra MOLIA (excusée ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – MM. Jules FRAIR (s'est momentanément déplacé) – M. David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN (excusée, pouvoir donné à M. Jules FRAIR) – Ghylaine JEANNE.

Date d'envoi de la convocation : 3 novembre 2023
Date d'affichage : 3 novembre 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 26
Absents : 10
Procurations : 4
Appelés à voter : 30

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET
Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Monsieur Jimmy DAMO

**CONTRAT DE CONCESSION
POUR L'EXPLOITATION DU
CASINO DU GOSIER - RAPPORT
ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE
(2021-2022)**

CM-2023-8S-DCG-81

Vu l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.3131-5, R3131-2, R3131-3, R3131-4 du code de la commande publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 27 juin 2019 et portant autorisation des jeux du casino et notamment les articles L. 3131-5, R. 3131-2, R. 3131-3 et R. 3131-4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 14 mai 2017 modifié relatif à la réglementation des jeux dans les casinos ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 juillet 2019, autorisant la pratique des jeux de hasard au casino du Gosier ;

Vu la délibération n°CM-2016-1S-DAJ-02 du 25 février 2016 désignant la SAS Gosier les Bains, délégataire de service public pour l'exploitation du Casino du Gosier ;

Vu le contrat de concession pour l'exploitation des jeux du casino du Gosier passé avec la SAS Gosier les Bains ;

Vu le rapport d'activités 2021-2022, élaboré par la SAS Gosier les Bains ;

Considérant que le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des services ;

Considérant que le rapport annuel du concessionnaire, a été examiné par la commission consultative des services publics locaux, dans sa séance du 12/10/2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De prendre acte du rapport annuel transmis par la SAS GOSIER LES BAINS pour la saison 2021-2022.

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

20 NOV. 2023

Et publication ou notification
le

22 NOV. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 9 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Le secrétaire de séance

- Jimmy DAMO -